

BP/VSH

N° 2026 - 55

OBJET :
Désignation d'un
correspondant
intempérie

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Affichée à la porte de la mairie
Le 1^{er} avril 2026 selon le relevé de décisions.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Ombeline Perez, maire

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2020-56 du 29 mai 2020, ENEDIS, en association avec la préfecture des Hautes-Pyrénées, et avec le soutien de l'Association des maires des Hautes-Pyrénées, avait souhaité établir une communication privilégiée avec un correspondant intempérie au sein de chaque collectivité locale.

Un correspondant avait été désigné pour tenir ce rôle.

Il convient, suite au renouvellement général des conseillers municipaux le 15 mars 2026, de réélire un correspondant intempérie.

Le conseil municipal, madame le maire entendue, après en avoir délibéré,

- Désigne comme correspondante intempérie :
 - Madame Ombeline Perez
- Désigne comme 2^{ème} correspondant intempérie (suppléant) :
 - Monsieur Benoît Hinfray

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ